



**DÉCLARATION FINALE**  
**Deuxième Rencontre Interaméricaine d'Expertes et**  
**Représentants d'Organismes Électorales de l'Organisation**  
**d'États Américains (OEA)**

**« Vers la construction d'un Cadre référentiel de procédés pour  
la Gestion et Contrôle de Processus Électorales »**

À Caracas, les 11 et 12 juin 2009.

**Considérant** la Résolution AG/RES. 2428 (XXXVIII-0/08) Modernisation et utilisation des technologies électorales dans l'hémisphère, par laquelle l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains a félicité l'offre du gouvernement de la République Bolivarienne du Venezuela d'accueillir la II<sup>e</sup> Rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organes électoraux aux fins d'un nouvel échange d'expériences et de bonnes pratiques, entre les pays de l'hémisphère, en matière de systèmes d'identification des électeurs, processus d'inscription des électeurs et systèmes électoraux automatisés, entre autres thèmes, et dont les conclusions seront portées à la connaissance de la Sixième Réunion interaméricaine d'autorités électorales, qui se tiendra au Canada, du 21 au 23 juin 2009.

**Étant donné** que l'Assemblée générale a exprimé sa gratitude au Conseil national électoral de la République Bolivarienne du Venezuela pour la tenue de la Rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organes électoraux des États membres de l'OEA, à Caracas, les 3 et 4 avril 2008;

**Gardant à l'esprit** que l'Assemblée générale a prié le Conseil permanent de convoquer la II<sup>e</sup> Rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organes électoraux en la ville de Caracas, République Bolivarienne du Venezuela, en 2009.

**Soulignant** l'allocution de la présidente du Pouvoir électoral de la République Bolivarienne du Venezuela à la séance du Conseil permanent le 18 mars de cette année, par laquelle elle a évoqué les acquis du système électoral vénézuélien, garanties de l'exercice de la démocratie participative et protagoniste, et informé de la tenue de la II<sup>e</sup> Rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organes électoraux à Caracas, République Bolivarienne du Venezuela, en juin 2009.



**Réaffirmant** que l'Assemblée générale de l'OEA s'est félicitée des efforts que mènent les autorités électorales des États membres pour organiser et gérer les élections tout en relevant les niveaux de qualité et de transparence des processus, notamment par l'utilisation de nouvelles technologies électorales.

**Rappelant** que l'Assemblée générale a mis en exergue l'importance d'encourager, à ces fins, la coopération et les échanges d'expériences, dans les domaines de la législation électorale et des technologies électorales.

**Félicitant** la présence, à titre d'observateurs, des autorités électorales de la République du Mali, du recteur de l'Université Gaston Berger de la République du Sénégal et du Chef de cabinet de la présidence de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies.

**Reconnaissant** que les garanties de sécurité et d'audit du processus électoral dans chacune des phases en assurent la confiance et la transparence, condition qui se renforce encore davantage avec la participation des acteurs politiques et la diffusion du système auprès de tous les citoyens.

**Reconnaissant** que les autorités et organes électoraux appliquent des procédures et critères communs à tous les processus électoraux, qui visent à garantir l'exercice du droit de vote et l'inviolabilité de celui-ci.

Nous, experts et représentants d'organes électoraux, convenons de ce qui suit :

1. Souligner l'importance de la création d'un cadre de références pour des procédures optimales dans la gestion et le contrôle des processus électoraux, qu'ils soient manuels ou automatisés, qui garantissent la possibilité d'auditer les processus électoraux dans les pays de l'hémisphère.
2. Convenir que le savoir-faire accumulé par les autorités et organes électoraux de l'hémisphère peut être partagé, systématisé et amélioré dans le but de créer des normes communes reflétant les particularités de chaque système de vote et des peuples et cultures où elles sont mis en œuvre.
3. Décider de poursuivre les échanges entre les organes électoraux, pouvant mener à une unification technique et procédurière qui, sous forme de précis, systématiser les procédures et critères optimaux et de plus grande qualité, pour la gestion et le contrôle des systèmes



- électorales des pays de la région, adaptés aux singularités de chaque nation, peuple ou culture.
4. Saluer la proposition du Pouvoir électoral de la République Bolivarienne du Venezuela d'organiser, au second semestre 2009, une réunion d'autorités et organes électoraux des pays membres de l'UNASUR, au Venezuela.
  5. Applaudir la proposition du Conseil central électoral de la République Dominicaine de souscrire une convention de coopération horizontale avec le Conseil national électoral de la République Bolivarienne du Venezuela, destinée à mener une expérience pilote de vote automatisé à l'occasion des élections prévues en mai 2010.
  6. Féliciter l'initiative du Conseil central électoral de la République Dominicaine de tenir, pendant le second semestre 2009, une Réunion préparatoire de la III<sup>e</sup> Rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organes électoraux des États membres de l'Organisation des États américains (OEA), dans ce pays, en vue de poursuivre plus en détails l'examen de la thématique ouverte à l'occasion de la présente Rencontre.
  7. Ratifier l'engagement pris par les autorités électorales des pays membres de l'Organisation des États américains pendant la Cinquième Réunion interaméricaine d'autorités électorales, d'instaurer une coopération active et constante avec Haïti dans le domaine électoral.
  8. Saluer l'initiative du Conseil national électoral de la République Bolivarienne du Venezuela de mettre au point une Convention-cadre de coopération électorale avec le Conseil électoral provisoire de la République d'Haïti.
  9. Confirmer que la tendance en matière de postulations, dans les pays participants à la Réunion, est aux critères d'efficacité, de transparence et de simplicité. Il s'agit aussi de réduire les coûts face à un processus complexe, où la participation croît sans cesse, ainsi que le nombre de postes à pourvoir. La constante est donc l'utilisation d'outils technologiques contribuant à la sécurité de la banque de données des postulés et minimisant les erreurs dans l'élaboration des instruments électoraux.
  10. Convenir que les processus de sélection, notification et formation des membres des instances électorales subalternes sont similaires dans tous les pays. Le fonctionnement des bureaux de vote peut être amélioré, notamment grâce à des dispositions similaires à celles reprises dans la législation colombienne sur les bureaux électoraux fonctionnant en deux équipes. S'agissant de la composition des instances électorales subalternes, on observe la tendance à la dépolitisation des membres, notamment dans les bureaux de vote.



11. Reconnaître qu'il existe des mécanismes qui réglementent les campagnes électorales, mais les organes compétents ont du mal à les imposer. C'est la raison pour laquelle il importe de mettre au point une plateforme pouvant contribuer à la mise en place de processus respectueux des principes démocratiques d'égalité de conditions et du droit des électeurs à recevoir une information équitablement répartie de toutes les options politiques participantes.
12. Reconnaître qu'en général, atteindre un niveau adéquat de contrôle du financement électoral est une source de grande préoccupation. Or, on constate un manque de mécanismes qui pourraient minimiser le risque d'irrégularités dans l'obtention et l'utilisation des ressources. Ce serait le cas par exemple de systèmes automatisés qui optimiseraient l'action de surveillance menée par les organes de contrôle en leur facilitant toute l'information nécessaire aux évaluations pertinentes.
13. Reconnaître l'importance de la présence des témoins et représentants des organisations politiques dans toutes les étapes médullaires du processus électoral. Ces acteurs doivent en outre disposer des outils nécessaires pour donner validité et légitimité au processus.
14. Convenir que, pour améliorer les délais de totalisation et garantir l'intégrité de l'information, l'automatisation de la transmission des résultats est cruciale, tant lors de scrutins automatisés que dans des élections manuelles.
15. Reconnaître que les instruments électoraux doivent être pratiques, simples et vérifiables. Dès lors, leur production et leur distribution doit répondre à des critères de fiabilité, transparence et utilisation rationnelle des ressources.
16. Faire nôtre les bonnes pratiques proposées en matière de registre d'électeurs, pour atteindre l'objectif d'une qualité optimale garantie de l'inscription des électeurs, avec un degré plus élevé de participation politique et de confiance envers le système électoral.
17. Convenir que des efforts doivent être déployés pour que les électeurs, les organisations politiques et la population en général prennent conscience des multiples processus que suppose l'élaboration d'un registre électoral, en prennent pleinement connaissance et les valorisent.
18. Mettre en œuvre des mécanismes d'inclusion des populations traditionnellement exclues des registres civil et électoral, dans les pays où cette réalité est encore d'actualité.
19. Reconnaître que des nombres minimaux et maximaux d'électeurs par bureau de vote doivent être arrêtés, pour que les locaux électoraux ouvrent et fonctionnent correctement, compte étant tenu



*et dans le respect des caractéristiques spéciales des communautés que définira chaque pays.*

20. *Promouvoir, auprès des instances interaméricaines pertinentes, l'analyse de la question de la justice électorale, et notamment le régime des résolutions de controverses, les mécanismes de contestation, l'accès à la justice électorale et la jurisprudence électorale.*

*En conséquence de quoi, nous formulons les recommandations ci-après :*

1. *Porter à la connaissance de la Sixième Réunion interaméricaine d'autorités électorales les conclusions de cette II<sup>e</sup> Rencontre interaméricaine, et en particulier la reconnaissance du bagage technique en matière électorale que possèdent les autorités et organes électoraux de l'hémisphère pour offrir des garanties de confiance envers les processus électoraux et de leur transparence.*
2. *Présenter à la III<sup>e</sup> Rencontre interaméricaine d'experts et représentants d'organes électoraux, qui se tiendra en 2010 à Caracas, République Bolivarienne du Venezuela, le précis des procédures et critères optimaux communs que les autorités et organes électoraux utilisent pour garantir la gestion et le contrôle des processus électoraux, qu'ils soient manuels ou automatisés, et dont les conclusions seront portées à la connaissance de la Septième Réunion interaméricaine d'autorités électorales.*
3. *Proposer la création d'un mécanisme d'échanges nous permettant de réexaminer les définitions générales concernant la réglementation des campagnes électorales, en tenant compte des différentes réalités, en identifiant les points faibles communs et s'attelant à la création du mécanisme déjà mentionné.*